



**ASSAINISSEMENT DE LA DÉCHARGE INDUSTRIELLE DE BONFOL**  
**COMMISSION D'INFORMATION**

Monsieur Michael Fischer  
Bci Betriebs-AG  
c/o Spezialitätenchemie AG  
Postfach  
4002 Bâle

St-Ursanne, le 27 février 2008

Cher Monsieur,

Le présent courrier fait suite à la séance du 21 de ce mois de la Commission d'information concernant l'assainissement de la décharge industrielle de Bonfol.

Depuis plusieurs années, les comptes de fonctionnement sont couverts par le chiffre de CHF 50'000.- et les comptes des années précédentes y compris 2007 montrent que ce montant est adéquat par rapport aux nécessités liées à l'existence de cette instance issue des accords passés entre bci et le Canton du Jura. Il couvre en particulier les frais de repas, de déplacement et d'accompagnement (secrétariat et présidence).

Or courant 2007 est apparue l'idée de documenter le fonctionnement de cette instance tout à fait particulière, afin de permettre d'en retracer objectivement les débats, au-delà d'un procès-verbal qui, aussi bien fait soit-il, est nécessairement un résumé.

Le bureau de la commission, puis la commission elle-même, ont ainsi opté, bien entendu sous réserve de l'octroi d'un financement, pour une solution double. Les 6 années parcourues par la commission depuis son institution en avril 2001 jusqu'en septembre 2007 devraient selon cette option faire l'objet d'un film d'une trentaine de minutes, essentiellement composé d'interviews à réaliser avec les principaux protagonistes de ces années.

Quant à la suite des travaux de la commission, qui va maintenant coïncider avec la phase d'ouverture du chantier, elle devrait être documentée à travers une prise de vue intégrale de ses séances.

Ces prises de vue ont commencé lors de la séance de novembre, à titre d'essai. Les coûts doivent encore en être notablement abaissés, mais il sera difficile d'aller en-dessous de CHF 15'000.-. En comprimant quelque peu (frais de secrétariat, de repas

etc.) les frais de la commission, il devrait être possible de plafonner le budget autour de CHF 60-65'000.-.

S'agissant de la filmographie, elle constitue naturellement un projet en soi qui vous serait soumis, une fois clairement défini, en temps voulu, et avec toutes les garanties d'objectivité historique et journalistique, s'agissant des controverses du passé...

J'espère qu'au bénéfice de ces explications, il vous sera possible de nous allouer désormais, pour les raisons susmentionnées, à partir de l'exercice 2008, le montant global de CHF 65'000.-.

Recevez, cher Monsieur, dans l'attente d'un examen favorable de votre part et en restant à votre entière disposition, mes salutations les meilleures.

René Longet  
Président

Monsieur René Longet  
Président de la Commission  
d'Information et de Suivi  
Equiterre  
22, Rue des Asters  
1202 Genève

Bâle, le 11.06.08

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier du 27 février dernier dont le contenu a retenu toute mon attention.

Je suis en mesure de vous confirmer que sur le fond, nous sommes d'accord de procéder à l'enregistrement vidéo des séances de la commission d'information, conformément à ce que nous avons dit lors des précédentes séances. Nous acceptons également de supporter les coûts qui ont été occasionnés jusqu'à présent.

Néanmoins, pour pouvoir me prononcer sur une extension du budget de la CIS, il est nécessaire que me soient fournis les éléments suivants:

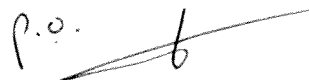
- les détails sur l'enregistrement vidéo des séances (nous ne sommes pas convaincus de l'opportunité de filmer toutes les séances de la CIS)
- les détails sur l'archivage, le devenir et l'exploitation de ces enregistrements
- les détails afférents aux coûts globaux pour l'ensemble de ces prestations.

La bci Betriebs-AG se prononcera sur une extension du budget une fois en possession de ces informations détaillées et en considération de la valeur ajoutée apportée par ces enregistrements.

Je profite de la présente pour rappeler qu'une charte a été acceptée par tous les partenaires de la CIS et que celle-ci n'a pas été respectée dans la cadre du dernier communiqué de presse du collectif Bonfol. Je ne peux que déplorer cette façon d'agir qui ne peut que nuire au bon fonctionnement de la CIS



Michael Fischer  
Directeur



Anne-Frédérique Wagner  
Communication & Affaires juridiques